

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 65**  
**Séance du vendredi 15 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 15 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	13
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	02
		Absents :	04

**Membres présents :** BALDOVINI Antony, BICHON Danielle, BONY Sarah, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, PERGOLA Marie-Ange, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia,

**Membres représentés :** CORONA Jean (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), TADDEI Laurence (Pouvoir à Célia SAEZ RICCIARDI)

**Membres absents :** BONIFACI Jean-François, LUCIANI Jean-Emmanuel, LUIGGI Laure, VENTURINI Dominique.

Date de la convocation : 11 décembre 2023

Date d'exécution : 18 décembre 2023

Date d'affichage : 22 décembre 2023

**OBJET : Création d'un emploi non permanent de puéricultrice territoriale**

Le président fait savoir au conseil que la directrice de la crèche municipale d'Aléria a souhaité quitter ses fonctions et que son départ devrait être effectif à la fin de l'année.

Il expose à l'assemblée que le poste qui serait ainsi laissé vacant est susceptible d'être pourvu notamment par une puéricultrice territoriale et qu'afin de faciliter le remplacement de la directrice, il convient d'ores et déjà de procéder à la création d'un emploi non permanent de puéricultrice territoriale à pourvoir par un agent contractuel relevant du grade de puéricultrice territoriale.

\*\*\*

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et rprésentés,

D'accéder à la proposition du président,

De créer, un emploi non permanent puéricultrice territoriale relevant du grade relevant de puéricultrice territoriale, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique,

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent qui serait nommé sur l'emploi ainsi créé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au prochain budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

**Délibération n° 2023 – 65 : Création d'un emploi non permanent de puéricultrice territoriale**

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire <b>Pouvoir à</b>	x				
LUCIANI DOMINIQUE 1 <sup>er</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	x				
TADDEI LAURENCE 2 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à Célia SAEZ</b>	x				 Célia SAEZ RICCIARDI
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	x				
RAMAZOTTI JEANNE 4 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	x				
CORONA JEAN 5 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à J.C. FRANCESCHI</b>	x				 Jean-Claude FRANCESCHI
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	x				
GIULY MARTIN Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	x				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	x				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale <b>Pouvoir à Martin GIULY</b>	x				Martin GIULY
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	x				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	x				
BONY SARAH Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	x				
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>					
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	x				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>					
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>					
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>					
BICHON Danielle Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	x				

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,  
Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

